



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

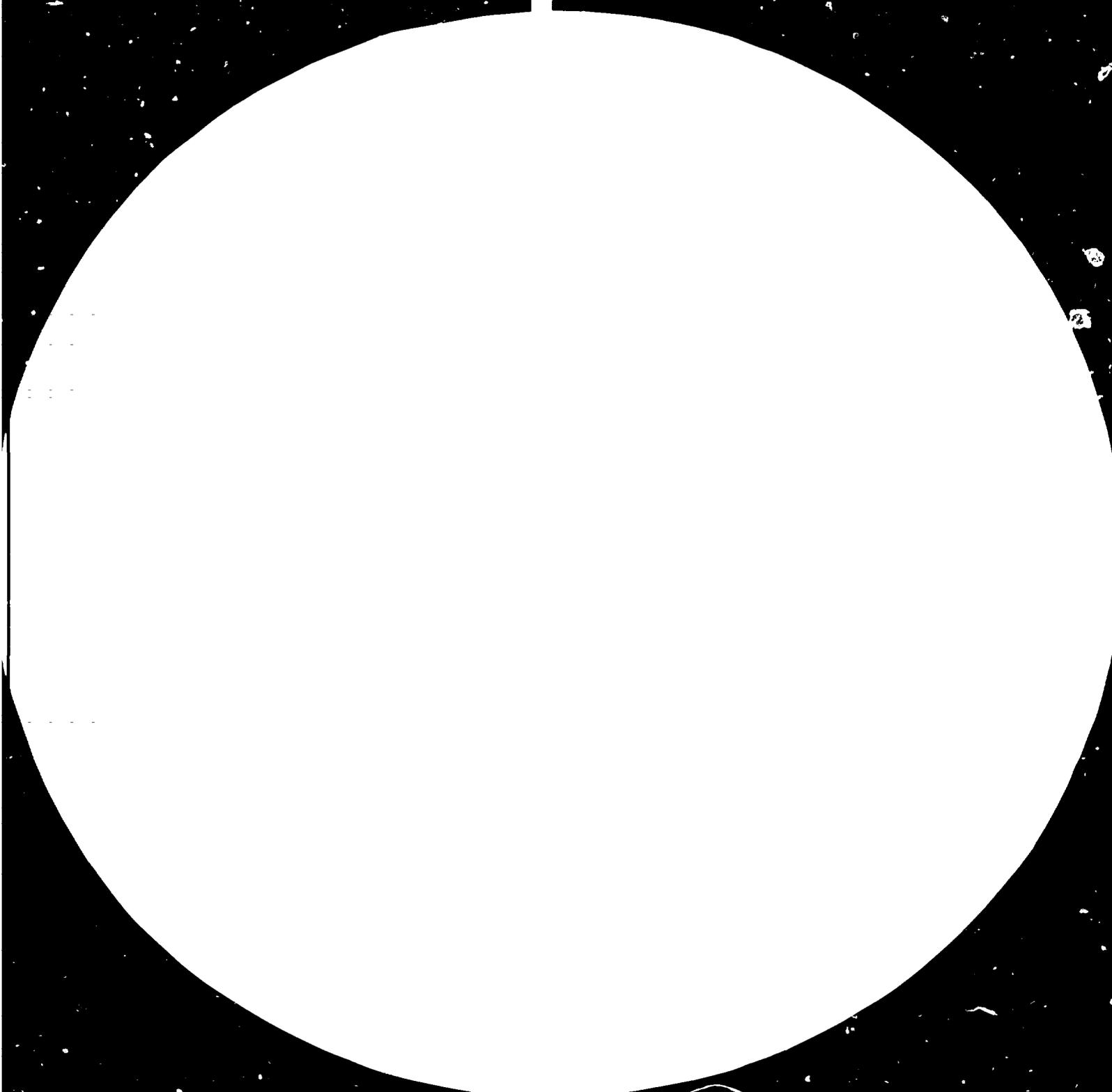
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





MECHANICAL REPRODUCTION OF THIS CHART

IS PROHIBITED WITHOUT THE WRITTEN PERMISSION OF



10396



Distr. LIMITEE
ID/WG.320/16
22 janvier 1981
FRANCAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Stage technique sur les critères de choix
des machines à travailler le bois

Milan, Italie, 5 - 21 mai 1980

SITUATION SOMMAIRE DES INDUSTRIES DE SECONDE TRANSFORMATION DU
BOIS EN COTE D'IVOIRE ^{1/}

par

Nandjo Kouakou Appia ^{2/}

001002

^{1/} Les vues et opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues du Secrétariat de l'ONUDI. Le présent document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

^{2/} Technicien des métiers du bois, OPEI.

Introduction:

La Côte d'Ivoire est depuis plusieurs décennies un très grand producteur de bois. Cette ressource est un des trois piliers avec le café et le cacao, sur lequel a été basé le développement économique de la Côte d'Ivoire.

En 1974, les ventes de bois (bois en grumes plus bois débités) ont représenté le 26 pour cent des exportations.

La proportion était de 29 pour cent en 1973. Du fait de la recession économique on a enregistré une baisse sensible des achats des grands pays industrialisés.

L'ambition du gouvernement est de parvenir à faire exporter des bois transformés et non plus seulement des grumes. Cette politique industrielle visant à valoriser les bois locaux, a résulté en la mise en place d'un système de quota obligeant les exportateurs de grumes à livrer aux usines un volume égal à celui exporté.

Le secteur de l'industrie de seconde transformation:

Bien que la Côte d'Ivoire soit un pays à ressources forestières assez importantes, l'industrie de seconde transformation du bois est très peu développée actuellement.

Ce secteur se divise en deux groupes d'entreprises bien distinctes.

(a) Les grandes entreprises de type industriel:

Elles sont très peu nombreuses (7 actuellement) et emploient chacune une moyenne de 100 salariés. A ces 7 grosses entreprises on peut ajouter 12 autres qui ont en moyenne 40 à 50 salariés.

Ces 19 entreprises cumulent un chiffre d'affaire annuel d'environ 6 milliards CFA dont 60 pour cent sont répartis parmi les 7 plus grosses.

De toutes ces entreprises seules trois d'entre elles ont des sections bien spécialisées pour un type de production (SEPC pour le lamellé collé,

ADK pour le mobilier de grand standing et SCAF pour les maisons pré-fabriquées). Toutes ces entreprises travaillent selon les marchés disponibles. Aussi font-elles toutes le mobilier, la menuiserie de bâtiment, la charpente et les articles assimilés.

(b) Petites et moyennes entreprises:

Les petites et moyennes entreprises (P.M.E.) et la fraction artisanale se regroupent actuellement dans un même secteur informel et très difficile à cerner.

Elles sont très nombreuses et ont en général un équipement qui se compose de deux à trois machines, soit la scie à ruban, la combinée sept opérations et quelquefois la ponceuse à bande.

Ce secteur regroupe 794 entreprises et petits artisans qui se classent comme suit:

- 65 pour cent artisans ne possédant pas de machines;
- 25 pour cent petites entreprises ayant de une à trois machines;
- 10 pour cent possèdent plus de trois machines.

Ce secteur emploie une main d'oeuvre d'environ 3,000 personnes dont 60 pour cent d'apprentis qui ne perçoivent ni salaire ni indemnité, et seulement 5 pour cent sont des ouvriers ayant reçu une formation de base leur permettant de faire des calculs de volume et de surface pour l'établissement des prix de vente. On pourrait également citer que 80 pour cent de cette main d'oeuvre a un niveau inférieur au certificat d'études primaires. Le chiffre d'affaire réalisé par ce secteur représente environ 3 milliards de F.CFA.

Niveau technique du secteur:

Le niveau technique des industries de seconde transformation est relativement peu élevé à cause du manque d'ouvriers qualifiés et d'agents de maîtrise.

Il y a très peu de techniciens les métiers de bois et bien que la Côte d'Ivoire dispose de 12 écoles techniques dans lesquelles sont dispensés des cours sur le travail du bois, le niveau des élèves sortant

de ces écoles est inférieur au C.A.P. et de ce fait ils ne peuvent être directement utilisables dans l'usine. Il faut cependant remarquer que ce niveau technique diffère avec la taille des entreprises. Les plus grosses ont des moyens et alors peuvent faire appel à des techniciens qualifiés expatriés. Le travail dans ces entreprises se trouve alors mieux étudié et ainsi on y retrouve une bonne qualité au niveau des produits finis.

Du côté des petites et moyennes entreprises ainsi que du côté artisanal, bien qu'on assiste actuellement à un certain effort dans l'élaboration des produits, la pénurie des agents de maîtrise et d'ouvriers qualifiés pose un réel problème aux entreprises.

Les problèmes techniques:

Ils sont nombreux actuellement chez les entreprises de seconde transformation du bois:

Manque d'une normalisation des productions:

Il n'existe pas encore au niveau du pays une normalisation qui soit respectée par aussi bien les entrepreneurs, les architectes que les menuisiers. Alors il se pose un problème de fabrication de grande série. Les entreprises sont donc soumises aux marchés qu'elles décrochent, même celles qui disposent des moyens de se constituer un stock.

La grande majorité des articles fabriqués sur place sont réalisés avec du bois dont le degré d'humidité est relativement élevé. Cela constitue un sérieux handicap pour ces articles vis-à-vis de la concurrence des produits d'importation. Seules quelques quatre grosses entreprises disposent de cellulés de séchoir pour leurs besoins internes.

Evolution de l'industrie secondaire:

La capacité de transformation a connu un progrès maximum, en 1978 les difficultés d'exploitation et la réduction des livraisons aux usines ont entraîné une baisse de la capacité de transformation de 8 pour cent environ, ceci s'est traduit par une baisse d'activité de 14 pour cent.

Malgré les difficultés d'approvisionnement le tranchage est en nette progression.

En ce qui concerne le contre-plaqué, il apparaît que les mesures de 1972 qui devaient assurer l'approvisionnement des usines se sont révélées inefficaces car après une forte expansion la régression est très sensible en 1979.

Evolution structurelle de l'industrie (capacité nominale en 1,000 m³)

Types	1975	1976	1977	1978	1979
Complexes	465	465	565	590	590
Placages	90	90	90	110	110
Scierie	241	265	275	282	329
Ebenisteries menuiseries	1.373	1,600	1,670	1,684	1,473
Divers	30	30	30	18	18
Total	2,199	2,450	2,630	2,684	2,520

Ce tableau montre qu'à partir de 1977 certaines entreprises ont ajouté une activité de transformation industrielle de bois à leur unité de travail.

Par contre, les chiffres suivants démontrent que dans le cas de l'évolution de l'emploi il y a une perte de 35 pour cent par rapport à 1977:

1974	1975	1976	1977	1978	1979
11,820	13,050	13,570	14,250	10,250	9,250

Perspective de développement:

(a) Le Bureau Ivoirien de Normalisation (B.I.N.):

Le bureau ivoirien de normalisation, qui fonctionne depuis peu, à la charge d'éditer des normes en Côte d'Ivoire. Les secteurs retenus

en priorité sont le bâtiment (donc le bois) et les produits agro-alimentaires. Les premières normes devraient paraître au cours de l'année 1980.

(b) Mesures à l'étude pour la relance des industries du bois:

- (i) Allègement des frais portuaires à l'exportation de produits finis.
- (ii) Indexation des quotas d'exportation des grumes sur le produit fini et non sur la livraison aux usines.
- (iii) Suppression de l'exportation des grumes les plus demandées par les entreprises de transformation.

(c) Le lancement d'un gros projet de papetier.

(d) La création de plusieurs usines de contre-plaqué, de meubles et de charpentes:

Tous ces projets qui s'étendent sur plusieurs années pourraient demander la fourniture de l'assistance technique de l'ONUDI pour le choix du matériel, pour l'organisation et la planification.



